

Me James TURNER
AARPI PLATON – MAGNE - TURNER
Avocats Associés

6, Rue Molière - 83000 TOULON

Email : contact@pmt-avocats.fr

Tél. 04 94 93 64 64

(Renseignements fournis uniquement le matin)

Site internet pour consultation des documents : pmt-avocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

Un APPARTEMENT de 123,11 m² situé au 3^{ème} étage avec terrasse de 11 m² et balcon sur rue de 3,75 m², une CHAMBRE DE BONNE située au 7^{ème} étage et une CAVE en sous-sol, dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13006), Quartier Castellane, 31 Rue du Docteur Escat.

MISE A PRIX : 352.000,00 €
(TROIS CENT CINQUANTE DEUX MILLE EUROS)

Visite assurée par la **SCP ABEILLE GASCOIN MUSSO**
Huissiers de Justice Associés à MARSEILLE, sur place,
Le Lundi 8 Février 2021 de 11 H à 12 H.

-L'Adjudication aura lieu le **JEUDI 25 FEVRIER 2021 à 15 Heures**, aux enchères publiques, à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier près le Tribunal Judiciaire de TOULON, au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

La présente vente est poursuivie à la requête de :

Monsieur le Responsable du SIP 5/6° arrondissements de Marseille, agissant en qualité de Comptable des Finances Publiques, dont les bureaux sont : 183, Avenue du Prado, CS 50006n, 13265 MARSEILLE Cedex 8,

Et : Madame la Responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS) de MARSEILLE, agissant en qualité de Comptable des Finances Publiques, dont les bureaux sont situés : 3 Place Sadi Carnot, 13002 MARSEILLE.

Subrogés dans les poursuites de la Société Marseillaise de Crédit, par Jugement d'Adjudication rendu par le Tribunal Judiciaire de TOULON le 22 Octobre 2020.

Ayant pour Avocat constitué **Maître James TURNER**, Membre de l'AARPI PLATON-MAGNE-TURNER, Avocats Associés au Barreau de TOULON, y demeurant 6 Rue Molière, 83000 TOULON.

DESIGNATION DES BIENS

Un appartement d'une surface loi Carrez de 123,11 m² situé au 3^{ème} étage, avec terrasse d'une surface de 11 m², un balcon sur rue dont la superficie est de 3,75 m², une chambre de bonne située au 7^{ème} étage, portant le numéro 3, d'une superficie de 4,96 m² et une cave, portant le numéro 3, située au sous-sol, le tout formant le lot N° 4 de la copropriété situés dans un ensemble immobilier en copropriété sis à MARSEILLE (13006), Quartier Castellane, 31 Rue du Docteur Escat, cadastré lieudit « 31 Rue du Docteur Escat », Section 823 D N° 44 pour 00 ha 02 a 12 ca.

L'appartement, plus amplement décrit dans le procès-verbal descriptif annexé au cahier des conditions de vente comporte : entrée, trois chambres, salle d'eau, dégagement I, WC I, salle de bains, dressing, salon, séjour, dégagement II, cuisine, WC II.

Syndic de copropriété : Le Syndic de la Copropriété est le Cabinet CITYA CASAL ET VILLEMAIN, 66 Rue du Prado, 13006 MARSEILLE.

Pour permettre l'application des dispositions de l'Article L 721-1-3° du Code de la Construction et de l'Habitation, le poursuivant a interrogé le Syndic de Copropriété qui l'a notamment informé que :

- Le montant annuel de la quote-part réelle des charges au titre du budget prévisionnel s'est élevé à 5.005,19 € pour l'exercice N-1 et à 5.238,74 € pour l'exercice N-2.
- Le Syndicat des Copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des Articles 29-1 et suivants de la loi n° 65-557 du 10/07/1965.

MODE D'OCCUPATION

Le bien est occupé par le propriétaire et sa famille.

CONDITIONS POUR ENCHERIR

Les enchères ne seront reçues, conformément à la loi, que par le ministère d'avocats postulant près le Tribunal Judiciaire devant lequel la vente est poursuivie. Depuis le 01/09/2019, tout enchérisseur doit remettre préalablement, à son Avocat, l'attestation prévue à l'Article R 322-41-1 du Code des procédures Civiles d'Exécution qui dispose « *Avant de porter les enchères, lorsque l'immeuble saisi est un immeuble à usage d'habitation ou un fonds de commerce d'un établissement recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement, l'avocat se fait remettre par son mandant une attestation sur l'honneur indiquant s'il fait l'objet ou non d'une condamnation à l'une des peines mentionnées à l'Article L.322-7-1 et, lorsque le mandant est une personne physique, si le bien est destiné ou non à son occupation personnelle. Si le mandant est une SCI ou en SNC, il indiquant également si ses associés et mandataires sociaux font l'objet ou non d'une condamnation à l'une de ces peines. Lorsque le mandant est une personne physique l'attestation mentionne ses nom, prénoms, date et lieu de naissance et domicile, ainsi que, lorsqu'il est né à l'étranger, les nom et prénoms de ses parents. Lorsque le mandant est une personne morale, l'attestation mentionne sa dénomination et son numéro SIREN. S'il s'agit d'une SCI ou SNC, l'attestation mentionne également pour ses associés et mandataires sociaux, l'ensemble des informations requises, tant pour les personnes physiques que morales. L'attestation est datée et signée par le mandant.* » Il devra en outre lui remettre un chèque de banque libellé à l'ordre de la CARPA ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.

SITE INTERNET : Les pièces afférentes à la présente procédure et notamment le cahier des Conditions de Vente et le Procès-Verbal Descriptif de l'immeuble sont consultables sur le site : **pmt-avocats.fr**, site sur lequel une estimation approximative des frais et émoluments de vente peut être pratiquée.

ENCHERES ET MISE A PRIX :

L'adjudication aura lieu le **JEUDI 25 FEVRIER 2021 à 15 Heures**, aux enchères publiques, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULON, au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

MISE A PRIX : 352.000,00 €

Frais et droits en sus

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître James TURNER ou aux Avocats du Barreau de TOULON qui ont, seuls, qualité pour enchérir.

Vous pouvez pour prendre communication du cahier des conditions de la vente et le consulter de 9 H à 11 H 30 au Greffe du TJ de TOULON, Place Gabriel Péri, où il a été déposé en rappelant le numéro de CDCV suivant : 18/00119 ou au Cabinet de Me TURNER.

Signé : James TURNER